

Rapport de contrôle d'une installation électrique Basse Tension Contrôle . Rapport N° 71.314 Original



Installation électriques à basse tension et à très basse tension (Livre 1 AR 8/9/2019) - Direction générale de l'énergie

Q Lieu du contrôle: RUE VERTE 181 1030 SCHAERBEEK Belgique

Boîte: Rez de chaussée ARR Droit

1 Type de contrôle: Avant la mise en service (Livre 1 6.4)

☐ Date du contrôle:28/04/2025

Prochaine visite avant le: 28/04/2050

Agent-visiteur: Youssef Mamoun

CONCLUSION: CONFORME

Identification des tiers

Donneur d'ordre	
Nom	
Adresse	
Propriétaire, exploitant o	u gestionnaire
Nom	
Adresse	
Installateur	
Nom	
TVA	

Identification de l'installation électrique

Adresse	RUE VERTE 181 1030 SCHAERBEEK Belgique	
Code EAN		
Numéro de compteur	À placer	
GRD	Sibelga	
Type de locaux	Appartement Rez de chaussée Arr Droit	

Atlas contrôle ASBL

Organisme de contrôle agréé
Siège d'exploitation: Boulevard Lambermont 127 1030 Schaerbeek
Tel: +32 2 726 64 04 | Mail: office@atlascontrole.be
TVA BE0732536476 | RPM Bruxelles

Date d'émission : 28/04/2025 18:08:14 Page 1 / 6 ebtv2



Rapport de contrôle d'une installation électrique Basse Tension Contrôle . Rapport N° 71.314 Original



Base(s) Règlementaires



RGIE. Règlement général des installations électriques

Type de contrôle	Avant la mise en service (Livre 1 6.4)
Mise en oeuvre de l'installation	Après le 01/06/2023

Description de l'installation électrique et du raccordement

GRD	Sibelga
Numéro de compteur	À placer
Code EAN	
Liaison compteur-tableau	XVB 2X10
Tension de service	2 x 230 V
Protection générale	40A 2P
Nombre de tableaux	1
Différentiel de tête	300mA - 40A - type A
Prise de terre	Piquet
Résistance de terre (Ω)	18
Description de l'installation	Voir schéma

Tableau(x) électrique(s)

Date d'émission : 28/04/2025 18:08:14 Page 2 / 6 ebtv2



Rapport de contrôle d'une installation électrique Basse Tension Contrôle . Rapport N° 71.314 Original



Contrôles et essai

Testeur d'installation:	-006/5128060
Schémas/plans	ОК
Liaisons équipotentielles	ОК
Test BP du DDR	ОК
Δln	ОК
Contrôle de l'état	ОК
Résistance de terre (Ω)	18
Isolement (MΩ)	>5
Matériel fixe	ОК
Protection contre les contacts directs	ОК
Protection contre les contacts indirects	ОК
Protection contre les surintensités	ОК

Schémas, plans et documents de l'installation

Schémas/plans	ОК

Date d'émission : 28/04/2025 18:08:14 Page 3 / 6 ebtv2



Atlas Contrôle . Rapport de contrôle d'une installation électrique Basse Tension Contrôle . Rapport N° 71.314 Original



Infractions

Néant

Remarques

Libellé	Référence
Ce contrôle ne comprend que les parties visibles et normalement accessible de l'installation. Sauf mention contraire, les appareils et équipements raccordés à l'installation fixe ne font pas partie du contrôle.	RDE4
Ce contrôle ne comprend que ces parties de l'installation électrique comme indiquées sur les parties correspondantes (et signées) des schémas.	RDE5
Le contrôle effectué est un contrôle instantané basé sur le moment de passage. Ce rapport est uniquement le reflet de l'installation électrique au moment du contrôle.	

Date d'émission : 28/04/2025 18:08:14 Page 4 / 6 ebtv2



Rapport de contrôle d'une installation électrique Basse Tension Rapport N° 71.314 Original



Conclusion du contrôle

L'installation électrique est conforme aux prescriptions du Livre 1 concernant les installations électriques à basse et très basse tension.

Si d'application, Atlas Contrôle certifie que l'agent-visiteur a scellé le dispositif de protection à courant différentiel résiduel placé à l'origine de l'installation électrique.

Si d'application, les schémas unifilaires et le ou les plans de position ont été à nouveau visés par Atlas Contrôle.

La prochaine visite de contrôle est à effectuer au plus tard dans les 25 années suivant le contrôle.

Le contrôle réalisé par Atlas Contrôle a porté sur les parties visibles de l'installation normalement accessibles.

L'agent Visiteur

Devoirs du propriétaire, gestionnaire ou locataire de l'installation

L'obligation de conserver le rapport de visite de contrôle dans le dossier de l'installation électrique.

L'obligation de renseigner dans le dossier toute modification intervenue dans l'installation électrique.

L'obligation d'aviser immédiatement le fonctionnaire préposé à la surveillance du Service public fédéral ayant l'énergie dans ses attributions, de tout accident survenu aux personnes et dû directement ou indirectement, à la présence d'installations électriques.

Date d'émission : 28/04/2025 18:08:14 Page 5 / 6 ebtv2



Atlas Contrôle . Rapport de contrôle d'une installation électrique Basse Tension Rapport N° 71.314 Original



Annexes



Tableau 1